

**SOLFAC EW 050**Version 2 / B  
102000006375

1/8

Date de révision: 03.05.2007  
Date d'impression: 15.05.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	SOLFAC EW 050
Code du produit (UVP)	00787809
Utilisation	Insecticide
Société	Bayer CropScience s.a.-n.v. BG Bayer Environmental Science Louizalaan 143 Avenue Louise 1050 Brussel - Bruxelles Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8u/h 00 tem/à 17u/h 00)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	Bayer Antwerpen Comm.V +32(0)3/540 30 70 (na/après 17u/h 00 en/et vóór/avant 8u/h 00)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)70/245 245 (Antigifcentrum / Centre Antipoisons)

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**Emulsion de type aqueux (émulsion aqueuse) (EW)  
Cyfluthrine 50 g/l**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Cyfluthrine	68359-37-5 269-855-7	T+, N	R23, R28, R50/53	5,00
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	Xn, N	R10, R37, R51/53, R65, R66, R67	9,00

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintien et transport en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.



## SOLFAC EW 050

Version 2 / B  
102000006375

2/8

Date de révision: 03.05.2007  
Date d'impression: 15.05.2007

### Inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la coucher au calme.

### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Contamination locale peau : appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

### Avis aux médecins

#### Symptômes

Local:; parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Habituellement la durée n'excède pas 24 h., irritation des yeux et des muqueuses, toux

#### Symptômes

Systémique :; gêne dans la poitrine, hypersécrétion bronchique, oedème pulmonaire, tachycardie, hypotension, Palpitations, Vomissements, Diarrhée, Douleur abdominale, Nausée, Salivation, vertiges, vue brouillée, mal de tête, apathie, anorexie, somnolence, Coma, spasme, Convulsions, Tremblements, ataxie, fasciculation musculaire

#### Risques

Ce produit contient un pyréthroïde.  
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

#### Traitement

Traitement local :  
Contamination locale yeux: instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1%-améthocaine hydrochloride). Le cas échéant, administrer des antalgiques.

#### Traitement

Traitement systémique :  
Intubation endotrachéale et lavage gastrique, suivi de l'administration de charbon et de sulfate de sodium.  
Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.  
Thérapie anticonvulsive : de préférence Diazépam i.v. ; on pourra aussi recourir aux barbituriques, p.ex. phénobarbital et gluconate de calcium.  
Il n'existe pas d'antidote spécifique.  
Contre-indication : dérivés d'Adrénaline.  
Contre-indication: atropine.  
Guérison spontanée.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Mousse  
Sable



## SOLFAC EW 050

Version 2 / B  
102000006375

3/8

Date de révision: 03.05.2007  
Date d'impression: 15.05.2007

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
acide chlorhydrique (HCl)  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Fluorure d'hydrogène  
oxyde de carbone (CO)  
oxydes d'azote (NOx)

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### Méthodes de nettoyage

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

### Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

- || Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- || Conserver dans le conteneur original.
- || Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- || Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage      0 - 50 °C

Matériau approprié

Bidons co-extrudé avec une couche barrière en EVOH à l'intérieur

**SOLFAC EW 050**Version 2 / B  
102000006375

4/8

Date de révision: 03.05.2007  
Date d'impression: 15.05.2007

Bidons co-extrudé avec une couche barrière en Polyamid (PA) à l'intérieur.  
Combinaison de tôle et HDPE  
Possibles déformations dues à la consommation d'oxygène.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.  
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.  
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**Mesures de protection**

|| En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :  
|| Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

**SOLFAC EW 050**Version 2 / B  
102000006375

5/8

Date de révision: 03.05.2007

Date d'impression: 15.05.2007

Forme	liquide, trouble
Couleur	blanc
Odeur	aromatique
<b>Données de sécurité</b>	
Température de congélation	-1 °C
Point/ intervalle d'ébullition	env. 100 °C
Point d'éclair	Sans objet; solution aqueuse
Température d'inflammabilité	> 600 °C
Pression de vapeur	27 hPa à 20 °C
Pression de vapeur	134 hPa à 50 °C
Pression de vapeur	170 hPa à 55 °C
Densité	env. 1,01 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	émulsionnable
Viscosité, cinématique	19,1 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C
Tension de surface	51 mN/m

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
-----------------------	---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 2.113 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 7,576 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Concentration testée la plus élevée.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Sensibilisation	sensibilisant (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

**SOLFAC EW 050**Version 2 / B  
102000006375

6/8

Date de révision: 03.05.2007  
Date d'impression: 15.05.2007**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 0,00047 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique ( <i>Daphnia magna</i> )) 0,00016 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les algues	CI50 ( <i>Desmodesmus subspicatus</i> ) > 10 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique. Pas de toxicité aigüe à des concentrations à la limite de la solubilité dans l'eau.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Eliminer les emballages industriels des pesticides complètement vides et rincés via une collecte gratuite organisée par PAMIRA pour les produits de la agriculture. Des emballages plus petits peuvent aussi être éliminés par le service Eco-Emballages (Point Vert) gratuit.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

No ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CYFLUTHRINE SOLUTION)

**IMDG**

No ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CYFLUTHRIN SOLUTION)

**SOLFAC EW 050**Version 2 / B  
102000006375

7/8

Date de révision: 03.05.2007  
Date d'impression: 15.05.2007**IATA**

No ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CYFLUTHRIN SOLUTION )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

|| Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

|| Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Cyfluthrine

Symbole(s)

Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S37	Porter des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Classification et étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :**

Symbole(s)

N	Dangereux pour l'environnement
---	--------------------------------

Phrase(s) de risque

R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrase(s) S

S21	Ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Étiquetage exceptionnel

|| Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.  
Éviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.



## SOLFAC EW 050

Version 2 / B  
102000006375

8/8

Date de révision: 03.05.2007  
Date d'impression: 15.05.2007

Information supplémentaire  
Classement OMS : III (Peu dangereux)

### Législation nationale

Numéro d'agrément / 6886/B  
Belgique

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R10	Inflammable.
R23	Toxique par inhalation.
R28	Très toxique en cas d'ingestion.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le classement indiqué à la section 15 de cette fiche de données de sécurité, a pour base la directive européenne 1999/45/CE sur les Préparations Dangereuses (et ses adaptations). Cette directive doit être mise en oeuvre dans les Etats-Membres de l'Union Européenne au plus tard le 30 Juillet 2004 pour les préparations pesticides.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions de la Directive 1991/155/CEE modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.